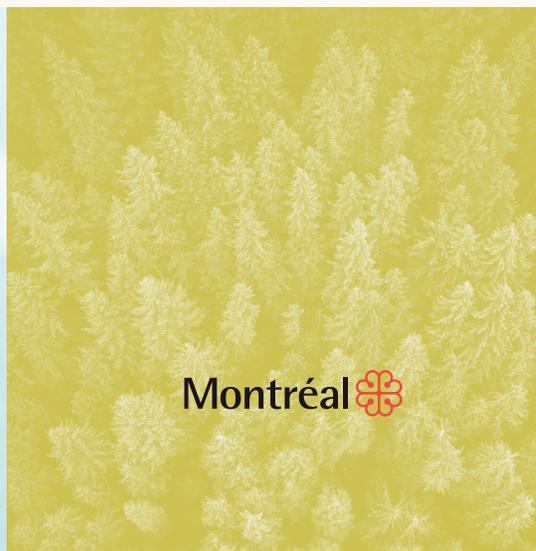




FAITS SAILLANTS

Réduire les inégalités territoriales et prévenir les discriminations dans l'espace urbain

*Vers une transformation
de l'action publique à Montréal*



L'avis *Réduire les inégalités territoriales et prévenir les discriminations dans l'espace urbain* a été réalisé de juin 2022 à avril 2023, et a été adopté par les membres du Conseil interculturel de Montréal (CiM) lors de l'assemblée du 3 mai 2023.

CONSEIL INTERCULTUREL DE MONTRÉAL

1550, rue Metcalfe, bureau 1424
Montréal (Québec) H3A 1X6

514 868-5809 | cim@montreal.ca

f [CIMMTL](#)

@ [CIM_MTL](#)

in [Conseil interculturel](#)

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Conseil interculturel de Montréal, 2023

ISBN 978-2-7647-1972-5 – PDF français

Le Conseil interculturel de Montréal (CiM) est une instance consultative créée en 2003 pour conseiller la Ville de Montréal sur toute question relevant des relations interculturelles. Le CiM est constitué de 15 membres bénévoles choisis parmi la population montréalaise et qui possèdent de l'expérience et de l'expertise en matière de relations interculturelles. La composition du CiM reflète la diversité culturelle, linguistique, sociale et géographique de Montréal et est représentative de la population montréalaise en matière de genre et d'âge.

MEMBRES DU CiM

Layla Belmahi, *présidente*

Youssef Benzouine, *vice-président*

Émilie Bouchard

Gabriela Coman

Cécile Deschamps

Zine El Abidine Ghediri

Barbara Eyer

Ricardo Gustavo

Catherine Limperis

Anne Sophie Lin Arghirescu

Jessica Lubino

Taïna Mueth

Juste Rajaonson, *vice-président*

Carla Rincon

Ramzi Sfeir

MEMBRES DU COMITÉ AVIS ET RECHERCHE

Layla Belmahi, *présidente*

Youssef Benzouine, *vice-président*

Gabriela Coman

Barbara Eyer

Ricardo Gustavo, *responsable du comité*

Catherine Limperis

Carla Rincon

Ramzi Sfeir

COLLABORATION

Myriam Brouard

Membre du CiM de 2021 à 2022

Souleymane Guissé

*Membre du CiM de 2016 à 2022 et
président du CiM de 2019 à 2022*

Bertrand Lavoie

Membre du CiM de 2019 à 2022

COORDINATION DE L'AVIS

Selma Tannouche Bennani

Coordonnatrice du CiM

RECHERCHE ET RÉDACTION

Chloé Reiser, Ph. D.

RÉVISION LINGUISTIQUE

Edith Sans Cartier

GRAPHISME ET MISE EN PAGE

Justine Israël

Remerciements

Le Conseil interculturel de Montréal (CiM) remercie chaleureusement :

L'ensemble des Montréalais et des Montréalaises qui ont partagé leur expertise et donné de leur temps à travers leur participation au sondage et aux groupes de discussion.

Selma Tannouche Bennani, pour la coordination à la fois rigoureuse et bienveillante de la recherche.

Les tables de quartier et les organismes communautaires pour leur appui dans la diffusion du sondage, l'organisation des ateliers et le recrutement des personnes participantes : Un itinéraire pour tous (Montréal-Nord), le Centre d'encadrement pour jeunes femmes immigrantes – CEFJI (Saint-Laurent) et Concertation Saint-Léonard (Saint-Léonard). Un merci particulier aux trois intervenantes et organisatrices qui ont participé à l'organisation des rencontres.

Chloé Reiser, pour la qualité et la rigueur de sa recherche, ainsi que sa compréhension de la dynamique de concertation continue avec les membres du CiM.

Les personnes élues ainsi que les membres du personnel des différents services de la Ville de Montréal rencontrés tout au long de la démarche.

L'ensemble des membres du CiM qui ont travaillé sur cet avis du début à la fin, que ce soit à travers le choix du thème et de l'angle, le recrutement, la présentation à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), les relectures et les commentaires du document, les mises en relation avec les organismes communautaires, les rencontres avec les personnes élues ou encore les invitations de fonctionnaires aux assemblées générales.

Introduction

Les villes ont longtemps été étudiées comme des espaces qui sont à la fois vecteurs et producteurs d'inégalités et d'oppressions. Elles sont un lieu privilégié d'observation des rapports sociaux, et donc de rapports inégalitaires et discriminatoires¹. Pourtant, elles peuvent aussi être le cadre de revendications du droit à la ville et les catalysatrices d'innovations en matière de réduction des inégalités territoriales et de justice sociale.

Considérer l'histoire politique, économique et sociale est essentiel pour comprendre les inégalités territoriales à l'échelle urbaine. À Montréal, à partir des années 1940-1950, les populations immigrantes et racisées ont commencé à s'installer dans les quartiers industriels de la ville, plus enclavés, ce qui a occasionné des inégalités territoriales observables encore aujourd'hui. Mais les inégalités entre les quartiers sont aussi la conséquence des choix politiques et d'aménagement faits par les acteurs institutionnels. En effet, les quartiers excentrés où résident une forte proportion de personnes immigrantes et racisées ont été largement désinvestis par les pouvoirs publics, et ce, en particulier durant la période 1970-1990. Puis, les inégalités entre les territoires se sont renforcées avec l'adoption, dans les années 1990 à 2000, des politiques urbaines de renouvellement du centre-ville et de conversion des espaces industriels, dans un contexte général de métropolisation qui favorisait la mise en place d'une « stratégie entrepreneuriale » à l'échelle municipale pour demeurer dans la compétition entre les métropoles². Montréal a donc longtemps été pensée dans une optique de compétitivité et d'attractivité, plutôt qu'en fonction de l'équité et de la justice sociale.

Aujourd'hui, la Ville de Montréal reconnaît les inégalités territoriales sur son territoire d'intervention et s'intéresse aux moyens dont elle dispose pour réduire les inégalités et prévenir les discriminations en matière de mobilité, de logement ou encore de santé urbaine. Cette recherche d'équité commande d'assurer un traitement équitable de tous les citoyens et citoyennes et de garantir une couverture adéquate en matière de services (transports, logement, santé, éducation, etc.) sur l'ensemble du territoire montréalais.

Le premier objectif de cet avis consiste à faire état des inégalités territoriales à Montréal et à exposer la façon dont la Ville traite ce dossier, qui se trouve au cœur de l'action publique municipale. À la suite d'une revue de la littérature scientifique et grise, le CiM a retenu cinq axes majeurs pour étudier les inégalités territoriales et l'action municipale à Montréal : la mobilité, le logement, les équipements, services et espaces publics, la participation citoyenne et la transition socioécologique.

Le deuxième objectif consiste à définir, en collaboration avec des personnes immigrantes et racisées qui résident dans ces quartiers longtemps oubliés, les défis en matière d'accès aux ressources urbaines rencontrés au quotidien par ces populations.

Cet avis formule des recommandations pour la Ville de Montréal dans le but d'atténuer les inégalités territoriales et de prévenir les discriminations pour les populations immigrantes et racisées. Il encourage la Ville à mettre en œuvre tous les moyens relevant de ses compétences pour assurer un développement équilibré de son territoire, qui ne laisse pas de côté les populations et les quartiers en difficulté.

¹ Alessandrin, A. et Dagorn, J. (2020). Le rôle de la Ville dans la lutte contre les discriminations. *Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine*.

² Harvey, D. (1989). *From managerialism to entrepreneurialism: The transformation in urban governance in late capitalism*. *Geografiska Annaler. Series B, Human Geography*, 71(1), 3-17.

Méthodologie

Cet avis s'inscrit dans la continuité des travaux réalisés par le CiM en s'intéressant aux inégalités territoriales, qui comptent parmi les diverses formes de racisme et de discrimination qui existent à Montréal. Il vise à approfondir la compréhension des inégalités et discriminations territoriales dans l'espace urbain, en particulier la manière dont elles sont vécues par les personnes immigrantes et racisées à Montréal.

La recherche s'est faite en trois étapes :

La première étape consistait à réaliser une revue de la littérature scientifique consacrée aux concepts d'inégalités et de discriminations territoriales, ainsi qu'une revue de la littérature grise formée par les plans d'aménagement et les programmes de la Ville de Montréal en lien avec les inégalités territoriales. Cette étape a permis de définir les termes du sujet et d'établir les angles morts des actions menées par la Ville sur la question.

1

Pour la deuxième étape, il s'agissait de mettre en place des ateliers de cartographie-discussion dans le but de récolter des données situées et concrètes sur les inégalités territoriales telles qu'elles sont vécues par les personnes immigrantes et racisées dans trois quartiers montréalais où résident une grande part de ces populations.

2

Pour la troisième étape, un sondage a été diffusé afin de générer des données complémentaires sur les inégalités territoriales à l'échelle de Montréal.

3

Par ailleurs, tout au long de ce travail de recherche, les membres du CiM ont tenu à rencontrer des personnes élues et des fonctionnaires de la Ville de Montréal ainsi que des organismes communautaires afin de faire une veille et d'intégrer à leurs conclusions le travail déjà effectué sur ces questions, dans le but d'agir en complémentarité.

Sommaire

Cet avis du Conseil interculturel de Montréal (CiM) traite des inégalités territoriales, un sujet au cœur des préoccupations au chapitre de l'action publique dans une perspective de transition socioécologique. Élaboré dans le contexte du renouvellement du plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) de la municipalité, il vise à soutenir la Ville de Montréal dans sa prise de décisions de façon à réduire les inégalités territoriales et à prévenir les discriminations sur son territoire, et ce, en prenant en compte l'avis des populations immigrantes et racisées. Le document s'appuie sur une revue de la littérature universitaire et grise, trois ateliers de cartographie-discussion menés avec les personnes résidentes des quartiers ciblés (Saint-Léonard, Saint-Laurent et Montréal-Nord), ainsi qu'un sondage en ligne diffusé auprès des Montréalaises et Montréalais

Les constats portent sur cinq enjeux :

- 1 Mobilité
- 2 Logement
- 3 Équipements, services et espaces publics
- 4 Participation citoyenne
- 5 Transition socioécologique

Ils ont mené à 13 recommandations adressées à la Ville de Montréal et visant à mieux aborder les défis territoriaux et la diversité de la population dans la planification urbaine de Montréal à l'horizon 2050.

ENJEU 1

MOBILITÉ



Les transports collectifs et actifs sont moins accessibles et les infrastructures de transport sont de moindre qualité dans les quartiers excentrés de Montréal, où résident principalement des personnes immigrantes et racisées dépendant fortement de ces modes de transport. La tarification actuelle défavorise ces populations, et des incidents de discrimination, souvent non documentés dans les statistiques officielles, créent un sentiment d'insécurité et d'exclusion, ce qui affecte la mobilité et l'intégration de ces personnes à la société montréalaise.

À la lumière de ces observations, le CiM émet trois recommandations (des exemples précis de mesures sont fournis dans la version longue de l'avis) :

1 Que la Ville de Montréal, en collaboration avec la Société de transport de Montréal (STM), développe l'offre de transports collectifs et actifs et promeuve ses nouvelles initiatives en ciblant les quartiers mal desservis, où se concentre une majorité de personnes immigrantes et racisées.

2 Que la Ville de Montréal, en collaboration avec la Société de transport de Montréal (STM), les arrondissements et les organismes communautaires concernés, améliore la qualité des services de transport collectif et la qualité des infrastructures de transport actif dans les quartiers excentrés, où résident principalement des personnes immigrantes et racisées.

3 Que la Ville de Montréal, en collaboration avec l'Agence régionale de transport métropolitain (ARTM), la Société de transport de Montréal (STM) et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), offre de nouvelles options de tarification sociale ciblant des ménages vulnérables, poursuive ses efforts de formation des différents agents de transport quant aux enjeux de discrimination, et simplifie le processus de plainte afin de prévenir le traitement différencié des usagers et usagers immigrants et racisés dans les transports collectifs.

ENJEU 2

LOGEMENT



Les quartiers excentrés présentant une forte proportion de personnes immigrantes et racisées, comme Montréal-Nord, Saint-Léonard et Saint-Laurent, souffrent d'un manque de logements sociaux et communautaires, d'un faible taux d'occupation des logements abordables, et de longs délais de traitement des demandes de logement social. Les logements accessibles pour les personnes immigrantes et racisées avec de faibles revenus sont souvent insalubres et non adaptés à la taille des ménages, dans des secteurs éloignés des services. De plus, à Montréal, les discriminations liées au logement affectent particulièrement les personnes immigrantes et racisées.

À la lumière de ces observations, le CiM émet trois recommandations (des exemples précis de mesures sont fournis dans la version longue de l'avis) :

4

Que la Ville de Montréal acquière des terrains et des bâtiments dans les quartiers où l'offre de logements sociaux et communautaires est la moins abondante et où résident de fortes proportions de personnes immigrantes et racisées, afin d'accroître sa réserve foncière et d'encourager un développement plus équitable des logements sociaux et communautaires sur son territoire.

5

Que la Ville de Montréal fasse un suivi plus serré du *Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements*, et augmente le financement et les ressources humaines consacrés aux moyens de contrôle et à la rénovation des bâtiments insalubres et en mauvais état, en particulier dans les quartiers où se trouve une forte proportion de personnes immigrantes et racisées.

6

Que la Ville de Montréal, en collaboration avec la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), les instances provinciales pertinentes et les organismes de défense des droits des locataires, élabore des mesures de contrôle des pratiques des propriétaires et des gestionnaires d'immeubles dans le parc locatif privé, d'une part, et de nouvelles réglementations dans le parc de logement social, d'autre part, afin de prévenir toute forme de discrimination ou de traitement inégal en matière de logement.

ENJEU 3

ÉQUIPEMENTS, SERVICES ET ESPACES PUBLICS



Les quartiers comme Saint-Laurent, Montréal-Nord et Saint-Léonard souffrent d'une répartition inégale des équipements et espaces publics à l'échelle de Montréal, qui limite l'accessibilité aux services, aux loisirs et à la culture pour les personnes qui résident dans ces quartiers. De plus, la diversité et l'accessibilité à la fois physique et financière des activités proposées sont insuffisantes par rapport aux besoins. Les témoignages révèlent également des insatisfactions concernant l'entretien des rues, la collecte des déchets et le déneigement, ainsi qu'un sentiment d'insécurité et de discrimination au sein des espaces publics chez les personnes immigrantes et racisées.

À la lumière de ces observations, le CiM émet trois recommandations (des exemples précis de mesures sont fournis dans la version longue de l'avis) :

7

Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les arrondissements, réalise des investissements ciblés dans les quartiers les moins bien dotés afin d'équilibrer sur tout le territoire l'offre d'équipements et d'activités sportifs et culturels, de façon qu'ils soient en quantité suffisante et d'une qualité adéquate, et qu'ils tiennent compte de la diversité des besoins locaux.

8

Que la Ville de Montréal élabore et mette en place des normes communes aux arrondissements en ce qui concerne les services municipaux essentiels en matière d'entretien des rues et de gestion des matières résiduelles et de la neige.

9

Que la Ville de Montréal, en collaboration avec le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques (BRDS), le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), les arrondissements et les partenaires communautaires et privés, déploie des mesures axées sur la prévention et l'approche communautaire afin de renforcer le sentiment de sécurité et de réduire les discriminations pour les personnes immigrantes et racisées dans les espaces publics des quartiers excentrés pointés par l'avis.

ENJEU 4

PARTICIPATION CITOYENNE



La participation citoyenne varie en fonction des quartiers à Montréal, et des barrières spécifiques restreignent l'implication des personnes immigrantes et racisées (manque d'information, barrière de la langue, etc.). Le manque de communication et l'accès limité à l'information sur la participation citoyenne sont des problèmes majeurs, qui affectent notamment les personnes nouvellement arrivées et qui exigent que la Ville fasse davantage d'efforts pour partager les informations sur les services offerts et les organismes. Un autre constat important est qu'il est nécessaire de diversifier les formes et les modalités de participation pour favoriser l'inclusion : offrir un service de garde d'enfants, tenir compte des horaires variés, se déplacer dans les quartiers où la participation est la moins importante, mais aussi offrir des incitatifs multiples.

À la lumière de ces observations, le CiM émet trois recommandations (des exemples précis de mesures sont fournis dans la version longue de l'avis) :

10

Que la Ville, en collaboration avec le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) et les organismes communautaires locaux desservant les populations immigrantes et racisées, adapte ses approches de communication à la diversité des groupes et des territoires concernés lorsqu'il est question des activités de consultation citoyenne et des services offerts par la municipalité.

11

Que la Ville adapte les modalités de participation aux consultations publiques sur les projets urbanistiques aux besoins et contraintes des groupes cibles, et qu'elle s'engage à compenser financièrement³ l'expertise et l'implication des personnes immigrantes et racisées.

³ Cette question de la compensation financière des personnes pour qu'elles s'impliquent dans certains quartiers a été abordée lors d'un panel sur la transition socioécologique organisé par le Conseil interculturel de Montréal le 30 avril 2022.

ENJEU 5

TRANSITION SOCIO- ÉCOLOGIQUE



Les quartiers de Montréal où se trouve une forte proportion de personnes immigrantes et racisées souffrent d'un manque d'espaces verts et d'inégalités environnementales, qui les rendent plus vulnérables aux changements climatiques et aux îlots de chaleur urbains. Une végétalisation équitable et pensée avec les populations locales limiterait les risques d'écogentrification⁴ et offrirait des cobénéfices⁵. Les personnes immigrantes et racisées qui résident dans les quartiers excentrés souhaiteraient s'impliquer dans des initiatives à caractère environnemental, mais elles n'ont pas forcément le temps ou les moyens de s'engager, ni les informations nécessaires pour le faire.

À la lumière de ces observations, le CiM émet trois recommandations (des exemples précis de mesures sont fournis dans la version longue de l'avis) :

12

Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les tables de concertation et les organismes communautaires locaux, implique les populations immigrantes et racisées dans le choix des espaces à verdir et dans la détermination des types d'espaces verts et d'aménagements à prioriser dans les quartiers à faible couvert végétal, pour une véritable transition socioécologique arrimée aux besoins locaux.

13

Que la Ville, en collaboration avec les tables de concertation et les organismes communautaires locaux, encourage l'implication des personnes immigrantes et racisées dans des projets à visée environnementale dans leur quartier, à travers le financement d'activités de sensibilisation et de formation aux questions environnementales et de renforcement de la cohésion sociale.

⁴ Bien que le terme soit parfois traduit en français par « embourgeoisement », nous privilégions l'usage du terme « gentrification » dans cet avis, le concept ayant une connotation particulière et étant davantage utilisé dans les recherches, francophones comme anglophones.

⁵ On parle de cobénéfices lorsqu'un projet ou une politique produit des effets positifs qui n'avaient pas été anticipés ou planifiés, en plus du bénéfice principal attendu.

Conclusion

Par cet avis, le Conseil interculturel de Montréal (CiM) veut insister sur le rôle central des municipalités dans la réduction des inégalités sociales entre les quartiers et la lutte contre les discriminations envers les personnes immigrantes et racisées. En effet, bien que la Ville de Montréal ait récemment fait l'effort de prendre en compte les inégalités territoriales dans ses politiques d'aménagement urbain, les travaux doivent se poursuivre et s'amplifier pour traduire cette reconnaissance en interventions ciblées et ainsi favoriser une réelle inclusion de toutes les personnes immigrantes et racisées à Montréal. Cela est particulièrement important dans un contexte de planification à long terme, considérant les changements démographiques projetés.

Cet avis contient 13 recommandations, touchant cinq enjeux clés de l'aménagement du territoire : la mobilité; le logement; les équipements, services et espaces publics; la participation citoyenne; et la transition socioécologique. Il encourage la Ville de Montréal à travailler en collaboration avec les arrondissements, les instances locales, les organismes de concertation (en particulier les tables de quartier, qui font le lien entre tous les acteurs locaux comme régionaux) et les groupes communautaires pour répondre aux besoins concrets des citoyennes et des citoyens. Il montre que les actions transversales et les collaborations intersectorielles sont également essentielles pour aborder les enjeux prioritaires de manière intégrée,

en particulier dans une perspective de transition socioécologique. Enfin, le document expose la nécessité d'adopter une approche participative avec les citoyens et citoyennes pour aménager le Montréal de demain, tout en réduisant les inégalités et en luttant contre les discriminations.

En mettant en œuvre ces recommandations de manière collaborative, la Ville de Montréal et ses partenaires contribueront à une société urbaine plus juste et inclusive pour toutes et tous, offrant un meilleur accès aux services, tendant davantage vers l'égalité des chances, et procurant une meilleure qualité de vie pour les personnes immigrantes et racisées. Cette démarche renforcera également la cohésion sociale et la prise en compte des besoins et des préoccupations de l'ensemble de la population montréalaise, permettant ainsi de construire un avenir plus équitable et solidaire pour toutes les personnes qui habitent Montréal, quel que soit leur quartier de résidence.

**CONSULTER
L'AVIS COMPLET**

